

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2025-2026

1. Intitulé du module : Développement de la personne

Code : S.ER.SO.1102.F.25

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- ☒ Module de base
- ☐ Module d'approfondissement
- ☐ Module avancé
- ☐ Module spécialisé

Type :

- ☒ Module principal
- ☐ Module lié au module principal
- ☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

- ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
- ☐ Module sur 2 semestres
- ☒ Semestre d'automne
- ☐ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 3

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français
- ☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- ☒ Anglais (lectures, vidéos)

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le(s) module(s)
- ☐ Avoir suivi le(s) module(s)
- ☒ Pas de prérequis
- ☐ Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :

A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Connaître les grandes étapes du développement biopsychosocial dans une perspective de vie entière.
- Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent le développement et la santé.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Développement au début de la vie et dans l'enfance (2 ECTS) - 20 périodes

Unité 2 – Développement à l'adolescence et à l'âge adulte (1 ECTS) - 16 périodes

Contenus :

- Développement des habiletés physiques, cognitives, langagières, socio-cognitives et émotionnelles
- Facteurs de risque et de protection, modèles d'adaptation
- Développement du répertoire occupationnel
- Variables influençant la performance et l'engagement occupationnels
- Promotion de la santé dans la petite enfance : le rôle des occupations
- Continuum développement fonctionnel - dysfonctionnel

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|-------------------------------------|---|
| ☒ Cours magistral | ☐ Séminaire | ☐ Projet |
| ☐ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☐ Modalité digitale | ☐ Tutorat | ☐ Autre (préciser) : |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|
| ☒ Écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dossier | ☐ Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Le module est validé par un examen écrit de type QCM et de réponses à court développement. L'examen a lieu en semaine 5 ou 6.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| ☒ Remédiation possible | ☐ Pas de remédiation |
| ☐ Examen complémentaire | ☐ Travail additionnel |

La remédiation, sous la forme d'un examen de même format et durée qu'en première session, a lieu dans le semestre suivant l'échec (semaine 27).

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

☒ Écrit

☐ Oral

☐ Pratique

☐ Dossier

☐ Autre :

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

10. Bibliographie principale / règlement

Bee, H., & Boyd, D. (2017). *Les âges de la vie : psychologie du développement humain*. ERPI.

Berger, K. S., Boulard, A., Born, M., & Bureau, S. (2012). *Psychologie du développement* (2^e éd.). De Boeck.

Cloutier, R., & Drapeau, S. (2015). *Psychologie de l'adolescence* (4^e éd.). Gaëtan Morin Editeur.

Thommen, E. (2010). *Les émotions chez l'enfant*. Belin.

11. Enseignant-es

N. Dimitrova, N. Kühne, G. Mantzouranis, S. Ray-Kaeser

Nom de la ou du responsable de module :

RAY-KAESER Sylvie

Descriptif validé le :

25 août 2025

Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine